

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV En France l'exode des religieux — V Nominations ecclésiastiques — VI Profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. — VII Chronique Shérbrokienne. — VIII Les frères Théodore et Théophile Rioux, O. C. R., décédés à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac. — IX Société d'une messe. — X L'action du clergé au Canada. — XI Mouvement ecclésiastique.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 15 septembre

Quatre-temps et S. Mathieu.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 15 septembre

En dehors des diocèses de Montréal et de Valleyfield, la fête est double majeure. On y ajoute la mém. de S. Nicomède à la messe et celle de Ste Euphémie aux vêpres.

Diocèses de Montréal et de Valleyfield.

Fête du S. NOM DE MARIE, double de *e. cl.*; mém. du XVI^e dim.; préf. de la Ste Vierge; cernier Ev. du dim — Aux Iles vêpres, mém. 1^o des SS. Cornelle et Cyprien (ant. *Istorum*) 2^o du dim. (*Cum vocatus*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 22 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs; solennité de ceux de Saint-Cyprien, de Saint-Lambert, de Saint-Janvier et de Saint-Eustache.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Sainte-Euphémie (South Basselam).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Mathieu (Belcell).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Maurice; solennité de ceux de Saint-Joseph (Mékinac) et de Saint-Mathieu (Caxton).


DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Janvier (Weedon).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Solennité du titulaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

J. S.

EN FRANCE

L'EXODE DES RELIGIEUX

'ATTITUDE des congrégations religieuses et leur départ éventuel de France donnent lieu, presque tous les jours, à une foule d'informations plus ou moins exactes. C'est à un vrai travail de Pénélope que se livre la presse, déclarant controuvée le lendemain la nouvelle ingénieusement tissée la veille.

Plusieurs lecteurs n'y comprennent plus rien. Ils en font l'aveu, et nous demandent des renseignements.

Est-il vrai que toutes les congrégations religieuses de France vont partir ? Le gouvernement entend-il les proscrire toutes ? Quels sont les instituts qui ont déjà quitté le territoire français ? D'autres se proposent-ils aussi d'émigrer ? Voilà autant de questions, auxquelles il est difficile de répondre maintenant d'une manière catégorique.

Il paraît bien cependant que plusieurs communautés d'hommes et un certain nombre de communautés de femmes se préparent à partir ou sont déjà sur le chemin de l'exil.

De ce nombre seraient les Jésuites, les Bénédictins, les Trappistes, les Franciscains et les Capucins. Les Chartreux eux-mêmes en seraient venus à la détermination de ne rester en France, qu'à la condition expresse que le gouvernement ne s'immiscera en rien dans leur vie religieuse et ne connaîtra rien de leurs règles intérieures.

On nomme aussi, comme ayant préparé leur départ, les Carmélites, les Ursulines, les Visitandines et les Dames de Nazareth.

Et ce ne serait là que le commencement de l'exode.

Successivement toutes ces forces vives, sources si abondantes de bien moral, intellectuel et matériel, fertiliseraient les autres pays, tandis que l'esprit sectaire continuerait de stériliser notre malheureuse mère patrie.

Que les religieux, par mesure de prévoyance, aient acquis des immeubles à l'étranger, cela au moins ne fait plus de doute. Empêchés d'exercer leur apostolat en France, ils ont pris la détermination de perpétuer leurs œuvres au dehors ; soient dans les pays catholiques voisins, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Autriche ; soit dans les contrées protestantes, au Danemark, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, jusqu'en Russie et dans l'Amérique du Sud.

Toutefois, l'enseignement chrétien dans les établissements d'éducation libre et privée sera maintenu en plusieurs endroits. Des prêtres et des professeurs séculiers y remplaceront les religieux. Les Jésuites ont ainsi réorganisé toutes leurs grandes maisons, et cet exemple a été suivi.

On assure même que des hommes marquants quitteraient les chaires de l'Etat, pour se faire les continuateurs des traditions religieuses dans l'enseignement libre.

Ce qui consterne le plus les familles religieuses, c'est la persistance avec laquelle le gouvernement veut les soustraire à la juridiction du pape.

Des décrets viennent en effet de paraître concernant l'exécution de la loi sur les associations. Ces règlements, préparés par le conseil d'Etat, mettent au grand jour les intentions perfides du gouvernement relativement à ce point, le plus grave de tous.

C'est une aggravation de la loi, comme un arrêt de mort prononcé contre la vie religieuse.

La lettre suivante, que le cardinal Gotthi a envoyée aux évêques dans le temps où il adressait aux supérieurs

d'ordres religieux celle que nous avons déjà publiée, le laisse assez pressentir.

“ MONSEIGNEUR, — Depuis la publication de la dernière loi sur les associations et l'arrêté qui l'accompagne, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a été chargée par le Saint-Siège de notifier aux supérieurs des Ordres et Instituts religieux quelques instructions, que je communique à Votre Grandeur et dont elle devra prendre connaissance.

“ La lecture du document ci-inclus ne manquera pas d'attirer votre attention *sur le point exceptionnellement grave de l'exemption des Réguliers que le Saint-Siège veut absolument conserver intacte.*

“ A la vérité, les Réguliers, bien qu'exempts, dépendent des évêques en plusieurs points.

“ Mais si, d'une part, le Saint-Siège veut maintenir leur soumission aux évêques, il ne saurait, d'autre part, tolérer que, dans les autres cas, on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct ou immédiat de son autorité suprême sur les Ordres et Instituts auxquels il a accordé exemption.

“ Je me plais à penser que vous n'aurez aucune peine à comprendre l'importance de cette déclaration au point de vue pratique ; elle est d'ailleurs l'expression de la volonté bien arrêtée du Saint-Père. ”

Dans ces conditions, on comprend qu'un grand nombre de congrégations délibèrent encore sur le parti à prendre. Vaut-il mieux déposer une demande d'autorisation ? Et dans l'affirmative, quelles sont les précautions exigées pour sauvegarder l'existence régulière des ordres, au point de vue canonique ?

Car, il convient de le remarquer, toutes les congrégations ne sont pas dans la même situation vis-à-vis de la loi qui les frappe.

ass
vo
gér
sol
I
abs
asse
règl
qui
aure
faite
canc
L
dées
la ju
dans
une
ont é
lèver
Souv
déper
parti
Cel
tion i
juridi
celle
L'e
exem
parfai
échap
que de
essenti
prome
les y c

Les familles religieuses se divisent en trois groupes : associations purement diocésaines ; congrégations à vœux simples, constituées sous l'autorité d'un supérieur général ; et ordres religieux proprement dits, à vœux solennels.

Les associations diocésaines sont sous la dépendance absolue et immédiate des ordinaires ; celles-là peuvent assez facilement se conformer à l'esprit et à la lettre des règlements qui régissent la loi sur les associations, en ce qui concerne l'obéissance à promettre aux évêques. Elles auront à souffrir de la condition générale qui leur est faite par cette loi et ces règlements ; mais leur existence canonique ne se trouvera pas foncièrement modifiée.

Les congrégations à vœux simples, louées, recommandées ou approuvées par le Saint-Siège, restent aussi sous la juridiction des ordinaires jusqu'à un certain point et dans des limites bien définies par le droit. Mais elles ont une vie propre, des constitutions particulières, qui leur ont été données par le Saint-Siège ; et, de ce fait, elles relèvent pour tout ce qui est de l'essence de leurs règles du Souverain-Pontife lui-même. Elles sont donc sous une dépendance mixte, confiée en partie aux évêques et en partie au pape.

Celles-ci seront considérablement gênées par l'obligation impérieuse que leur impose la loi de se soustraire à la juridiction pontificale, pour s'en remettre entièrement à celle des évêques.

L'embarras augmente encore quand il s'agit des ordres exempts, à vœux solennels. Certains points exceptés et parfaitement arrêtés par le droit canonique, ces religieux échappent à la juridiction épiscopale, pour ne dépendre que de l'autorité du Saint-Siège. Pourront-ils, sans léser essentiellement les constitutions qui les gouvernent, promettre, dans leur demande d'autorisation, ainsi que les y oblige la loi, de rompre leur dépendance absolue et

immédiate à l'égard de Rome, pour se constituer directement sous celle des ordinaires ?

Question très complexe à la vérité et grosse de conséquences !

Mais les pourvois en autorisation peuvent être retardés jusqu'à la Saint-Michel. D'ici là, plusieurs congrégations religieuses, aidées des conseils des jurisconsultes et des lumières de Rome, finiront peut-être par trouver une solution acceptable, dont elles auront sans doute à souffrir énormément, mais au moins qui leur permettra de survivre en attendant des jours meilleurs.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

Le R. P. Doucet curé de Saint-Pierre, Montréal.

M. l'abbé E. Choquet, aumônier des Sœurs du Bon-Pasteur, de la maison de Lorette ;

M. l'abbé A. Curotte, aumônier du Mont-Sainte-Marie ;

M. l'abbé A. Hétu, troisième aumônier de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ;

M. l'abbé A. Dufour, vicaire à Joliette ;

M. l'abbé J. Picotte, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé A. Robillard, vicaire à Sainte-Cunégonde ;

M. l'abbé O. Mousseau, vicaire à Maisonneuve ;

M. l'abbé E. Provost, vicaire à Saint-Jacques, Montréal ;

M. l'abbé C. Villeneuve, vicaire au Saint-Enfant-Jésus ;

M. l'abbé M. Paiement, vicaire à Saint-Jean-Baptiste ;

M. l'abbé E. Laporte, vicaire à Notre-Dame ;

M. l'abbé C. Brodeur, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé J. Verschelden, vicaire à Saint-Eustache ;

M. l'abbé F.-X. Lafrance, vicaire à Saint-Roch-de-l'Achigan ;



M
a
c
é
Sain
N
Pier
Sr S
Césa
Sain

- M. l'abbé A. Levesque, vicaire à Berthier ;
 M. l'abbé J. Jodoin, vicaire à Saint-Thomas ;
 M. l'abbé A. Perreault, vicaire à Saint-Martin ;
 M. l'abbé P. J. Heffernan, vicaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;
 M. l'abbé I. Lachapelle, vicaire à Contrecoeur ;
 M. l'abbé J.-A. Roch, vicaire à Berthier ;
 M. l'abbé H. Magnan, vicaire à Saint-Michel-de-Napierville ;
 M. l'abbé T. Maréchal, vicaire à Saint-Jacques-de-l'Achigan ;
 M. l'abbé S. Barrette, vicaire à Lanoraie ;
 M. l'abbé P. Perrier, professeur au Grand Séminaire ;
 M. l'abbé J.-A. Ecrément, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé L. Giard, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé R. Sylvestre, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé J. Dufort, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé H. Lecourt, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;
 M. l'abbé Z. Thérien, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;
 M. l'abbé E. Deschênes, professeur au collège de Joliette.

PROFESSION RELIGIEUSE


A la Congrégation de Notre-Dame

MARDI, le 27 août, Mgr Racicot présidait une cérémonie de profession et de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame.

M. l'abbé V. Pauzé, directeur du collège l'Assomption, a célébré la sainte messe. M. P. Braye, du Séminaire de Saint-Sulpice, a fait l'allocution de circonstance.

Nouvelles professes ; Sr Saint-Antoine-Marie, Sr Saint-Pierre-Chanel, Sr Saint-Hugues, Sr Saint-Jean de Méda, Sr Saint-Flavius, Sr Saint-Andréa, Sr Saint-George de Césarée, Sr Saint-Pierre-Rodrigue, Sr Saint-Bruno, Sr Saint-Lamy.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE

 N me demande une chronique racontant un peu les choses de nos Cantons. La *Semaine religieuse* compte plusieurs abonnés dans ces riches régions de l'Est ; et on l'aime assez ici assurément pour que, de son côté, elle veuille se rendre aimable d'une façon spéciale à notre intention.

Mgr l'évêque de Sherbrooke, en retraite pastorale, ces jours derniers, la recommandait à ses prêtres en termes très flatteurs. Mais ces messieurs, et tous les lecteurs des Cantons de l'Est, au milieu des moissons de nouvelles récoltées à Montréal, à Rome, aux Etats-Unis et ailleurs, priseraient fort naturellement une gerbe de nouvelles glanées chez nous. Et puisque Monseigneur lui-même m'autorise à glaner ainsi, puisque son obligé secrétaire me promet les premiers..... ma foi, je me fais chroniqueur ; c'est une tentation à laquelle je ne veux pas résister.

Je le veux d'autant moins que je sais mieux que les nouvelles religieuses de notre diocèse intéresseront facilement bon nombre de nos lecteurs des autres centres. Notre évêque, nos prêtres, nos religieux et nos religieuses nous viennent en majeure partie, en effet, des alentours de Montréal, des environs de Québec et de Chicoutimi, des Trois-Rivières, des rives du Richelieu et de Saint-Hyacinthe. Les forces vives de notre population canadienne-française, qui est jeune encore, nous viennent des vieux centres évidemment. Or, pour tous ces parents et ces amis que nous avons quittés là-bas, savoir ce que nous devenons et quels progrès nous réalisons, entendre de fois à autre un écho de nos fêtes, constater que nous sommes bien vivants, au point de vue religieux, ce sera une consolation peut-être, à tout le moins une satisfaction de curiosité légitime.

D'autre part, pour beaucoup d'entre nous, ce sera une vraie joie de faire savoir de nos nouvelles — ne serait-ce, par exemple, qu'une fois par mois — à tous ces chers absents que le cœur n'oublie pas. Pascal

a dit justement sans doute que *le moi est haïssable*, qu'il n'en faut parler par conséquent que le moins possible. Mais il me semble qu'en nos temps de publication à outrance, alors que toutes les nouvelles se communiquent, sur les ailes de la presse, aux quatre coins du pays et du monde, quand chacun parle de soi-même, parfois celui-là même qui enseigne le contraire aux autres, on pourrait, sans encourir l'ire de personne, dire un peu ce que l'on fait; à condition, cela s'entend, qu'on sache rester modeste et qu'on laisse à d'autres le soin d'apprécier.

Sur ce, amis lecteurs, le *Nouveliste Sherbrookien*, que je suis, vous fait son salut d'arrivée le plus gracieusement qu'il le peut et il entre en matière.

* *

La retraite pastorale du diocèse de Sherbrooke vient de se terminer. Au-delà de quatre-vingts prêtres en ont suivi les exercices. Mgr LaRocque, revenu récemment d'un long voyage dans l'Ouest, où, par la grâce de Dieu, il a refait sa santé trop compromise, a présidé lui-même presque tous ces exercices. Mgr l'évêque de Sherbrooke paraît vraiment rétabli. Toute cette semaine de retraite il l'a vécue avec ses prêtres, leur parlant avec force, verve et entrain. C'est une joie pour tout le clergé de le constater et d'en remercier Dieu.

* *

La prédication de cette retraite avait été confiée au Révérend Père Colombar, gardien du couvent des Pères Eranciscains à Montréal.

Je ne ferai pas au bon Père l'indélicatesse de lui adresser des éloges et des compliments, qu'il mérite bien sans doute, mais dont, j'en suis sûr, il ne se soucie guère. M'est avis, à ce propos, que si quelques-uns de nos actifs *reporters* de grand journaux mettaient ainsi une sourdine à leurs violons, lorsqu'ils chantent à tort ou à raison les louanges de nos prédicateurs, ils soulageraient bien du monde... leurs lecteurs d'abord et surtout ceux qu'ils louent avec des « bijoux de discours » et des « éloquences qu'on lui connaît » ! On a beau ne pas pécher par excès de modestie, comme disait quelqu'un : « on n'est pas des insensés » ; et quand, après la première allocution venue, vous

nous faites servir un coup d'encensoir parfois assommant, il faut être bon garçon pour ne pas se fâcher.

Lors même que je le louerais, le bon Père Colomban ne se fâcherait pas, il est trop bon ; cependant il sied mieux, je crois, de le remercier simplement et sans phrase, mais sincèrement et de tout cœur, du bien qu'il a fait parmi nous. C'est plus digne de lui et ce sera exprimer d'un mot le sentiment intime de tous les vénérés confrères, qui ont suivi ses instructions avec une attention si soutenue, si recueillie et si respectueuse.

* * *

Quelle bonne chose qu'une retraite pastorale ! Que ce soit un peu pénible à la nature, qu'il en coûte de vivre dans le silence, de se recueillir et de scruter son âme pour se refaire devant Dieu, nul ne l'ignore. Mais en retour, comme Dieu est généreux à ceux qui pourtant lui donnent si peu ! La paix, fille du ciel, descend assurément sur ces assemblées de prêtres, sur ces autres cénacles. Et, dans la mêlée de la vie, on a si grand besoin parfois de se sentir en paix.

Quel spectacle édifiant ! Ces vieillards à cheveux blancs, vétérans du sanctuaire, et ces prêtres, mûris par l'expérience, mais encore dans toute la force de la maturité, ils s'en vont par les corridors du séminaire, silencieux, la tête penchée. A la chapelle ils écoutent, comme les plus jeunes, cette parole de vie qu'ils ont tant de fois prêchée aux autres ; et, c'est une force pour ceux qui sont encore au seuil du saint ministère. Ceux-ci tâchent à suivre l'exemple des aînés, leurs joies sont moins bruyantes, le sérieux de la vie les gagne. Pour tous, en deux mots, la retraite est un bienfait et une grâce.

* * *

Je lisais hier les conférences que Mgr Laflamme donnait à Québec, l'hiver dernier, à l'Université Laval, sur l'Eglise russe, son clergé et ses coutumes.

Une comparaison suggestive se présentait tout de suite à mon esprit. En lisant les spirituelles réflexions du délicat et fin conférencier qu'est

poi
Je
gra
Bou
A

Mgr Laflamme, au sujet du laisser-aller qu'on accorde aux prêtres russes et du manque de soin et de culture dont on les afflige, comme on se surprend à aimer l'Eglise romaine, notre mère, qui a si grand souci de ses prêtres et qui, se souvenant qu'ils ne sont toujours que des hommes sujets aux faiblesses, leur prodigue ses avis et ses conseils, par la formation du séminaire d'abord, par les conciles et la voix des évêques ensuite, et enfin par les retraites pastorales ?

Chaque soir de ces bons jours de retraite, lorsque, suivant la coutume à Sherbrooke, on chantait jusqu'à trois fois, après l'exercice final, sur une mélodie expressive, la parole du *Consummatum est* : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* — « Dans vos mains, Seigneur, je place mon âme en toute confiance », on éprouvait vraiment que la foi s'affermissait dans l'âme, et l'espérance...se sentait pousser des ailes !

* * *

La fin d'août ! c'est le jour bientôt des rentrées. A Sherbrooke, le séminaire Saint-Charles-Borromé n'a plus à s'aggrandir. Pourtant si beau qu'il était notre séminaire a su s'embellir encore. Désormais ses murs intérieurs, revêtus de leur dernière parure toute blanche et si propre, seront comme une muette invitation au bon ton et à la bonne tenue.

Puissent nos cohortes d'élèves, qui s'avancent populeuses, profiter de tout ce confort pour le bien de leur santé. Il ne tiendra qu'à eux ensuite — et à leurs maîtres ! — d'infuser *in corpore sano* le *mens sana* qu'ils viendront chercher ici. Pour contenir un esprit sain il faut un corps sain !

* * *

Au couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, d'importantes additions à l'ancien édifice sont en train de se parachever. Je crois savoir qu'à la fin de l'automne tout sera fini, et Mgr le grand vicaire ainsi que les dévouées filles de la Vénérable Marguerite Bourgeois auront une œuvre de plus à leur actif.

A Sherbrooke-Est on construit aussi une vaste école pour les

garçons. Tout sera fini, dit-on, pour janvier. En attendant, les classes se feront dans les anciens locaux scolaires.

* * *

Très intéressante soirée hier au cercle agricole d'Ascot, sous la présidence de M. Allard. Distribution des prix aux cultivateurs les plus méritants, discours, conseils, chants canadiens. M. l'abbé Charest, missionnaire agricole, était dans la joie. Il a félicité ses amis, les lauréats, leur a donné des avis pratiques. Pour moi, je sais l'importance de l'agriculture ; mais j'ignore l'art de faire pousser un chou. Je félicite donc in globo... J'ai retenu que M. le missionnaire agricole serait plus content si on *chaulait* davantage !

* * *

A ceux qui veulent s'édifier par le spectacle d'une messe entendue pieusement dans une modeste église par de braves gens, à ceux qui veulent jouir d'un admirable coup d'œil sur une nature richement accidentée, à ceux qui aiment le calme et la paix... je conseille — ce que j'ai fait hier — d'aller passer le dimanche à *Rockforest*, chez M. le curé Eugène St-Jean... Dans cette petite église bâtie dans la *forêt* et sur le *roc*, les gens prient bien !

* * *

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke, M. l'abbé L.-J. Pelletier, vicaire à Saint-Jean-Baptiste-de-Sherbrooke-Est, est nommé vicaire à Saint-Bibiane-de-Richmond ;

M. l'abbé H.-E. Fraser, du vicariat de Sainte-Agnès-du-Lac-Mégantic, passe à celui de Saint-Jean-Baptiste-de-Sherbrooke-Est ;

M. l'abbé J.-E. Raymond, vicaire à Saint-Patrice-de-Magog, devient vicaire à Sainte-Agnès-du-Lac-Mégantic ;

Et M. l'abbé J.-A. Vaudreuil quitte le vicariat de Saint-Janvier-de-Weedon pour prendre celui de Saint-Patrice-de-Magog.

Sherbrooke, ce 26 août 1901.

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

LES FRÈRES THEODORE ET THEOPHANE RIOUX, O. C. R.**Décédés à l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac**

T'AI lu, raconte Louis Veillot, que l'on vit arriver un jour dans le ciel une petite âme inconnue, qui entra tout droit, sans avoir éprouvé aucune fatigue, ni versé une larme, ni subi un malheur, ni rien fait d'éclatant. Le Bon Dieu lui assigna une place très-glorieuse, et il y eut, dans l'assemblée des saints, une espèce de murmure étonnée. Les regards se portèrent vers l'Ange gardien qui avait amené cette petite âme. L'Ange s'inclina devant Dieu, obtint la permission de parler à la cour céleste, et de ses lèvres tombèrent, avec un bruit plus léger que celui des ailes de papillons, ces paroles que tout le monde entendit : Cette âme a toujours pris de bonne grâce sa part de soleil, d'ombre et de poussière, et n'a jamais rien contesté dans tout ce qui n'offensait pas Dieu.

C'est une de ces petites âmes, douces et paisibles, qui prenait son vol vers le ciel, le 28 août dernier, à l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Au mois de juillet 1894, deux jeunes adolescents des Trois-Pistoles, âgés l'un de 17 et l'autre de 16 ans, fils de M. N. Rioux, alors représentant le comté de Témiscouata au parlement provincial, quittaient le foyer domestique tout imprégné de foi et de piété, et venaient à Oka mettre leur innocence sous la protection de la Règle des Cisterciens Réformés. N'était-ce point là une démarche téméraire? Leur jeune âge, la faiblesse de leur constitution, l'austérité de la Règle, n'étaient-ce point là autant de raisons qui allaient compromettre le succès d'une entreprise que le monde pouvait trouver imprudente? Mais soutenus par la grâce de Dieu, sans autres témoins que les anges du Ciel et leurs frères en religion qu'ils

édifient ; sans autre adoucissement que le désir d'une perfection toujours plus grande ; sans autre espérance que celle du paradis, ils se mettent à l'œuvre avec une sainte rivalité, sans jamais connaître le découragement.

Fleurs solitaires et cachées, plus ignorées que la violette et le lys de la vallée, ils n'échappèrent pas à l'œil du Divin Jardinier, qui eut hâte de les cueillir pour en orner les célestes bosquets. Comme des fleurs auxquelles manque la sève, sous l'influence d'un mal dont ils avaient apporté le germe, et qui les eût infailliblement terrassés dans toute autre condition, on vit ces deux jeunes et gracieux religieux, doublement frères, se faner, pâlir, s'incliner et mourir. L'aîné, frère Théodore, quittait cette terre en 1897 ; et le 28 août dernier, le plus jeune frère, Théophane, brisait son enveloppe terrestre pour aller le rejoindre.

Pour tous deux la mort fut douce, ils la virent venir sans angoisse, sans amertume, sans regrets, et c'est avec une ineffable sérénité et la plus douce confiance qu'ils entrèrent dans leur éternité.

Et maintenant si l'on demande pourquoi Dieu les ravit si prématurément, l'Écriture répond : " Leurs âmes plurent au Seigneur, voilà pourquoi Dieu se hâta de les retirer de ce monde. " *Placita est Deo anima illius, propter hoc properavit educere illam.* Ce doux accueil fait à la mort, cette messagère de Dieu, est une preuve de plus que s'il est dur de vivre à la Trappe, il est bien doux d'y mourir.

LA TRAPPE. — SEPTEMBRE 1901.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

Archevêché de Montréal, le 3 septembre 1901.

M. Jean-Charles-Godefroi Gaudin, ancien curé de Saint-Valentin, décédé le 1er septembre à l'évêché de Rimouski, était membre de la Société d'une messe.

L. CALLAGHAN, ptre., *Vice-chancelier.*

L'ACTION DU CLERGE AU CANADA



A. Siegfried démontre, dans un article de la *Quinzaine coloniale*, que la mise en valeur du Canada est due à l'action des prêtres catholiques.

M. Siegfried est protestant, son témoignage est donc particulièrement précieux à retenir.

“ L'œuvre de défrichement et de culture, dit M. Siegfried, a obtenu un entier succès. Les mesures intelligentes et pratiques du gouvernement ont été activement secondées par le clergé catholique, dont le zèle et l'esprit d'initiative ne sauraient trop être admirés.

“ On a vu des prêtres consacrer leur vie à l'œuvre de la colonisation, attirer les travailleurs sur les terres nouvelles, les établir, les protéger. C'est ainsi que Mgr Labelle a mérité de donner son nom à tout un vaste territoire dont il est le vrai colonisateur. Cette brillante tradition du clergé catholique canadien continue plus que jamais aujourd'hui. Les prêtres restent les vrais chefs, en tout cas, le véritable centre de l'œuvre de colonisation ; ce sont eux qui maintiennent entre les colons les sentiments d'union et de dévouement à la cause française.

“ Il ne s'agit pas ici de prosélytisme, de coercition, ni de rien qui en approche. Mais il est bien certain qu'on ne fera rien de sérieux pour civiliser un peuple, si l'on ne met de fortes croyances à la base ; il est bien certain que les missionnaires seront les meilleurs ouvriers, les plus écoutés, les plus aptes à régénérer, relever, refaire ses mœurs, sa conduite, sa nature doublement viciée et doublement dégradée. Certains instincts, certaines passions pourront n'y pas trouver leur compte, certains préjugés également qu'il faudra laisser dans la vieille Europe où, du reste, ils ne devraient pas exister. ”

MOUVEMENT ECCLESIASTIQUE



TERRITOIRES du Nord-Ouest. — Le Saint-Père, sur la proposition de la Propagande, a divisé le vicariat apostolique de l'Athabaska-Mackenzie, en y formant deux vicariats distincts : celui de l'Athabaska, et celui du Mackenzie.

Mgr Grouard, oblat de Marie-Immaculée, reste chargé du premier ; et Mgr Gabriel Breynat, également membre de la société des oblats de Marie-Immaculée, est mis à la tête du second.

Chez les RR. PP. Oblats de Montréal. — Le R. P. Doucet est nommé supérieur de la maison de Saint-Pierre et curé de la paroisse du même nom, en remplacement du R. P. Legault qui redevient missionnaire, avec résidence à Montréal.

Le R. P. Pelletier est transféré à Témiscamingue, où il remplace le R. P. Hénault qui lui succède à Montréal.

Le R. P. Villeneuve, ci-devant économiste au noviciat de Lachine, vient remplir les mêmes fonctions à Montréal. Il est remplacé à Lachine par le R. P. Pepin.

Désormais toutes les demandes de missions et de retraites devront être adressées au R. P. Servule Dozois, maison des Pères Oblats, 107, rue Visitation, Montréal.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Zépherine, née Marie-Rose-Alexandrine Saint Germain, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochalaga.

Sœur Saint Zotique, née Marie-Céline Nadeau, des Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Frère Théophile, religieux de l'ordre des Cisterciens Réformés, décédé à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac, à Oka.